



Commune de  
**1609 Saint-Martin FR**

**Assemblée communale ordinaire  
du 14 mai 2018 à 20h15  
à la salle de l'Eglise Evangélique de La Perrausa à Saint-Martin**

---

Présidence M. Gérard Buchs, Syndic  
Présents 34 personnes dont 2 personnes sans droit de vote  
Secrétaire Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

**Nomination des scrutateurs :**

- Pour les personnes assises au milieu : M. Gilbert Magnin
- Pour les personnes assises côté Oron + membres du Conseil communal :  
Mme Charlotte Fisler

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 34 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mesdames Florence Genoud Bailat et Carole Savoy.

Majorité absolue : 17 voix

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 5 mai 2017, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2017**
2. **Comptes 2017**
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes d'investissement
  - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
  - 2.4 Approbation
3. **Adhésion à la nouvelle association de communes pour le service des Ambulances Sud fribourgeois (ASF) : approbation des statuts y relatifs**
4. **Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse**
5. **Modification des statuts de l'Association de communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse**
6. **Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

## **1. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017**

---

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

**Remarques ou questions** : aucune

**Votation à mainlevée** :

<b>OUI</b>	: 32
<b>NON</b>	: 0
<b>ABSTENTION</b>	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.  
Florence Genoud Bailat est remerciée pour la rédaction de ce document.

## 2. Comptes 2017

---

M. le Syndic donne la parole à M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic et responsable des finances, pour la présentation des comptes.

### 2.1 Comptes de fonctionnement

---

M. Georges-Henri Débois commente les comptes de fonctionnement qui se soldent par un excédent de revenus de **CHF 9'437.43**. Le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 14'980.00**.

Selon M. Débois, les comptes 2017 sont bons, ce n'est pas un bon majuscule, mais minuscule. Nous ne pouvons pas encore dire que le mauvais temps est arrivé, mais seulement que nous n'allons pas vers le beau.

#### **Chapitre 0 Administration**

Dans le chapitre Assemblée communale, Conseil communal, nous sommes dans le tir du budget. Le chapitre suivant est l'administration générale, des dépenses sont 6% plus élevées que le budget, notamment pour les chaises de bureau de la salle du Conseil communal qui ont coûté plus cher.

#### **Chapitre 1 Ordre public**

Nous sommes en dessous du budget, car la participation aux frais de curateurs a été inférieure d'un très petit 60% et le CSPI nous a été facturé 40% de moins que le budget.

#### **Chapitre 2 Enseignement et formation**

Concernant ce poste, nous sommes inférieurs au budget d'environ 5 %. L'achat de tablettes a été concentré en 2017 afin de bénéficier d'un rabais plus élevé, au lieu de répartir cet achat en 2017 et 2018. Toutefois, les installations sanitaires ont été rénovées à la fin de l'année 2016 au lieu de 2017.

#### **Chapitre 3 Culte, culture et loisirs**

Ce chapitre est inférieur au budget d'environ 12%, en particulier à cause d'une participation inférieure de CHF 5'000.- aux dépenses du Conservatoire.

#### **Chapitre 4 Santé**

La participation aux homes médicalisés a été inférieure de 10% aux sommes budgétisées. Les soins ambulatoires sont de 26% plus élevés à cause la facture du solde 2016 de CHF 5'988.05.

#### **Chapitre 5 Affaires sociales**

Globalement, ce chapitre respecte le budget. Les crèches nous ont coûté 20% de plus, par contre tous les autres points sont égaux aux budgets ou inférieurs.

#### **Chapitre 6 Transports et communications**

Le déneigement hivernal nous a coûté CHF 6'000.- de plus que budgétisé. Nous avons également remplacé les candélabres du village de Saint-Martin par des luminaires en LED afin de profiter d'une offre du groupe E et diminuer la consommation d'électricité. Les revenus sont également plus importants à cause d'une subvention du canton arrivée très en

retard concernant un investissement déjà clôt et des remboursements de tiers pour des dégâts qu'ils avaient occasionnés.

### **Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement**

Un montant de CHF 18'000.- a dû être prélevé sur le **chapitre 70**, approvisionnement en eau afin de l'équilibrer. Les achats d'eau se situent à CHF 103'000.- et les ventes d'eau à CHF 107'000.-. Les frais d'étude concernant les projets futurs représentent CHF 15'874.95.

**Chapitre 71**, protection des eaux : le poste principal pour la participation à la STEP a été budgétisé à CHF 62'000.- mais il a coûté environ CHF 5'000.- de moins. Nous avons rencontré plusieurs problèmes de pompes des STAP dont les réparations ont coûté CHF 10'000.- de plus que budgétisés. Le taux de couverture est à 83% alors qu'il doit atteindre les 100%.

**Chapitre 72**, ordures ménagères : les frais de ramassage nous ont coûté CHF 3'000.- de moins qu'en 2016, grâce au changement d'entreprise de ramassage. Ce chapitre est dans le tir du budget, mais son taux de couverture est à 83 %.

Le **chapitre 74**, cimetière, est inférieur au budget, aussi bien pour les dépenses que pour les revenus.

**Chapitre 79**, aménagement du territoire : le coût principal est en investissement. Nous espérons vivement terminer cet investissement cette année encore. Les autorisations de construire ont rapporté CHF 4'000.- de plus que le budget.

### **Chapitre 8 Economie**

Le chapitre concernant l'agriculture est dans le tir du budget. Pour les forêts, notre participation à la corporation nous a coûté CHF 5'716.- et nous en avons reçu CHF 12'525.25. Le chapitre tourisme est également dans le tir du budget.

### **Chapitre 9 Finances et impôts**

Le **chapitre 90** des impôts sur le revenu a été inférieur de CHF 100'000.- aux montants projetés par les extrapolations fournies par le SCC inscrites au budget. Pour les impôts à la source, il s'agit d'un plus de CHF 26'000.-, mais un manque de CHF 5'000.- pour les prestations en capital.

Pour les personnes morales, il y a également un grand remboursement CHF 16'000.- au lieu d'un revenu de CHF 55'000.- au budget.

Les impôts très variables que sont l'impôt sur les gains immobiliers et sur les mutations, nous constatons une augmentation de CHF 77'000.-.

Concernant le **chapitre 940**, gérance de la fortune et des dettes, les intérêts des dettes sont inférieurs aux montants prévus au budget grâce aux taux bas.

Concernant le **chapitre 943**, complexe communal, la panne au cours de l'année 2017 de l'automate de la salle polyvalente nous a finalement coûté CHF 20'361.90 ; tout le reste est dans le tir.

Dans le **chapitre 944**, ancienne école de Besencens, aucune dépense imprévue significative n'a été effectuée, ni pour le bâtiment communal de Fiaugères, ni le bâtiment édilitaire, donc les budgets ont été respectés.

### **Remarques ou questions :**

**Mme Charlotte Fisler** demande des précisions quant à la panne de l'automate de la salle polyvalente.

M. Georges-Henri Débois répond qu'il s'agit du système de contrôle des stores, fenêtres, chauffage,...

## **2.2 Comptes d'investissements**

---

M. le Syndic remercie M. Georges-Henri Débois pour toutes ces explications et lui passe à nouveau la parole pour les comptes d'investissements qui se soldent par excédent de charges de CHF 320'714.25.

M. Georges-Henri Débois commente les investissements suivants :

<b>Livre historique sur Saint-Martin FR</b>	CHF 13'210.00
<b>Réfection de routes AF communales et privées</b>	CHF 397'004.60
<b>AVGG, bouclage réseau et alimentation Saint-Martin</b>	CHF 134'500.00
<b>Assainissement bâtiments hors zone, secteur Fiaugères et Saint-Martin</b>	CHF 410'236.50
<b>Assainissement de bâtiments hors zone Au Clos – Les Caudré, secteur Besencens</b>	CHF 72'269.30
<b>Assainissement de bâtiments hors zone, secteur Le Froumi</b>	CHF 100'007.85
<b>Révision du PAL / RCU</b>	CHF 79'619.00
<b>Crédit pour l'étude de l'achat éventuel du bâtiment de la Croix Fédérale</b>	CHF 3'240.00

Les plans financiers sont joints au présent procès-verbal.

Le **chapitre 3**, Culte, culture et loisirs nous a coûté CHF 13'210.00.

### **Réfection de routes AF communales et privées 2017**

Les coûts ont été devisés à CHF 390'200.- et le coût final s'élève à CHF 397'004.60 . Une plus-value de CHF 7'500.- seulement a été nécessaire, il a fallu élargir la route de 40 cm et la surélever de 10 cm. Les subventions ont plus élevées de CHF 17'000.- et la participation des tiers s'est élevée à CHF 83'890.-, donc un coût pour la commune de CHF 126'156.- au lieu des CHF 140'310.- prévus au budget.

### **Bouclage AVGG Progens - La Comba**

La solution appliquée a été un forage dirigé entraînant une plus-value de CHF 25'000.- à cause de blocs de rochers non prévus. Il y a encore un problème d'évacuation d'eau et une source privée doit encore être rétablie dans son entier.

Concernant la protection des eaux, pour le **secteur du Bochon**, la construction d'une canalisation pour un coût total s'est élevé à CHF 113'907.40 pour un budget voté de CHF 415'200.-.

Pour l'assainissement des bâtiments hors zone « **Au Clos – Les Caudré** », secteur Besencens, ce dossier est bouclé. Le budget prévu s'élevait à CHF 86'000.- et ce projet a finalement coûté CHF 72'269.30. Nous avons profité des bons comptes en 2016 pour pratiquer un amortissement extraordinaire de CHF 50'000.-, donc en finalité, il a coûté à la commune CHF 52'997.30.

Toujours dans les eaux usées, la construction d'une conduite d'eaux usées pour le **secteur Le Froumi** s'est élevée CHF 100'007.85 pour un budget de CHF 184'000.-.

La participation des propriétaires est en cours ou se fera au fur et à mesure qu'ils se raccorderont.

La **révision du PAL / RCU** nous a coûté CHF 26'962.15 en 2017 pour la mise à l'enquête finale et l'envoi au canton en vue de son approbation finale. Dès que le PAL sera retourné et approuvé par le canton, nous pourrons boucler cet investissement en donnant un décompte précis sur lequel l'Assemblée pourra se prononcer sur l'investissement total. Cette manière de procéder a été entérinée par la fiduciaire et par le canton.

La charge de CHF 3'240.00 au chapitre 9 est le montant payé concernant **l'étude de l'achat éventuel de l'immeuble de la Croix Fédérale**. Le Conseil communal a mandaté un bureau d'agence immobilière pour faire une expertise de ce bâtiment et évalué un prix d'achat. Après plusieurs réflexions et discussions, le Conseil communal a pris la décision de ne pas poursuivre de démarches pour l'acquisition de ce bâtiment et les propriétaires ont été informés de notre décision.

#### **Remarques ou questions :**

**Mme Charlotte Fisler** demande au Conseil communal la raison qui lui a fait renoncer à poursuivre l'idée d'achat du bâtiment de la Croix Fédérale.

M. le Syndic répond que c'est principalement en raison d'une hausse d'impôts que cet achat impliquerait. Elle représente au minimum 5 points, voire plus selon les transformations à effectuer. Le Conseil communal estime que c'est un montant trop important.

### **2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision**

---

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière.

Ces rapports sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

#### **Remarques ou questions :**

Aucune

## 2.4 Approbation

---

### 2.4.1 Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement

**OUI** : 25  
**NON** : 0  
**ABSTENTIONS** : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement sont acceptés.

### 2.4.2 Votation à mainlevée des comptes d'investissements

**OUI** : 25  
**NON** : 0  
**ABSTENTIONS** : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie M. Georges-Henri Débois et Mme Christine Rigolet pour leur travail dans la tenue des comptes.

## 3. Adhésion à la nouvelle association de communes pour le service des Ambulances Sud Fribourgeois (ASF) : approbation des statuts y relatifs

---

Mme Sandra Gothuey informe que ces statuts étaient à disposition au bureau communal et sur le site internet communal. Elle donne lecture du message suivant :

### Historique

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leur Réseau Santé respectif. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un service d'ambulance sud fribourgeois.

La gestion du personnel, administrative et financière, avait été confiée dans un premier temps à l'Hôpital Sud Fribourgeois, puis lors de la cantonalisation de l'hôpital à l'Hôpital Fribourgeois, ci-après HFR. Cette convention avait été acceptée par les trois Réseaux santé et l'HFR et approuvée par le Conseil d'Etat.

Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié la convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud Fribourgeois qui ne correspondait pas aux services de base de l'HFR.

### Personnel et nouvelle organisation interne

Un groupe de travail réunissant les Préfets des trois districts, les directeurs des Réseaux Santé et le directeur de l'Ambulance a analysé plusieurs variantes. Il a été décidé de reprendre l'ensemble des tâches de l'HFR au sein

de l'organisation du service d'ambulances. De plus, le fait de créer un nouveau service administratif permettait aussi de soulager la direction des ASF des tâches administratives. Pour ce faire, il a été décidé d'engager deux personnes, représentant un 100 %, afin de reprendre et d'assurer toutes les tâches assumées par l'HFR. Afin de pouvoir être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le groupe de travail a décidé la mise en place de nouveaux locaux, des programmes informatiques spécifiques, etc. Comme le personnel était soumis au même régime que le personnel de l'HFR, nous avons dû entreprendre les démarches pour garantir des prestations semblables pour les assurances, ce qui a comme conséquence une augmentation des charges salariales d'environ 2 %. Le personnel et les délégués des communes ont été informés le 26 octobre 2017 de ces changements lors d'une soirée d'information.

### **Organisation juridique**

Plusieurs variantes de collaboration ont été étudiées (société anonyme, société à responsabilité limitée, entente intercommunale, etc.). Tenant compte de la constitution du canton de Fribourg, de la loi sur la santé et de la loi sur les communes, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes au sens de l'article 109 de la loi sur les communes. Tenant compte du rôle important joué par les Réseaux Santé des trois districts, il a été proposé de pouvoir simplifier les assemblées donnant la possibilité aux communes de confier leurs voix lors de l'assemblée à des « délégués mandatés » (voir règlement et présentation). Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'Association, annexés, à l'unanimité.

Le comité est composé d'un représentant politique par district, des trois directeurs des Réseaux Santé, du Préfet de la Glâne et du directeur des Ambulances Sud Fribourgeois avec voix consultative- (*M. Nicolas Dousse, Conseiller communal à Riaz, Vice-président du Comité de direction du RSSG, Mme Nadia Marchon, Conseillère communale à Sviriez, Vice-présidente du Comité de direction du RSG, M. Marc Fahrni, Syndic de la Commune de La Verrerie, M. David Contini, Directeur du Réseau Santé et Social de la Gruyère, M. Xavier Buchmann, Directeur du Réseau Santé de la Glâne, Mme Jacqueline Bourqui, Directrice du Réseau Santé et Social de la Veveyse, M. Daniel Burger, Directeur des Ambulance Sud Fribourgeois, avec voix consultative et M. Willy Schorderet, Préfet de la Glâne.*)

Il n'y a pas eu de recours suite à cette décision. Par conséquent, les Conseillers communaux sont maintenant invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyens la constitution de cette nouvelle association et de ses statuts lors des assemblées communales, respectivement des conseils généraux de ce printemps.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet à l'assemblée communale, pour approbation, en vue d'entériner l'adhésion à la nouvelle association de communes, les statuts de l'Association de communes pour le service des Ambulances Sud Fribourgeois.

### **Remarques ou questions :**

**M. Joseph Molleyres** demande si cela va changer quelque chose au niveau financier pour les communes.

M. le Syndic répond par la négative.

### **Approbation**

#### **Votation à mainlevée :**

<b>OUI</b>	: 32
<b>NON</b>	: 0
<b>ABSTENTION</b>	: 0

## 4. Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse

---

Mme Sandra Gothuey informe que ces statuts étaient à disposition au bureau communal et sur le site internet communal.

Elle donne lecture du message suivant :

Par le présent message, le comité du RSSV a eu l'honneur de solliciter l'assemblée des délégués du 2 novembre 2017 et du 17 janvier 2018 pour une modification des statuts de l'association.

Celle-ci fut motivée par l'entrée en vigueur de la Loi sur les prestations médico-sociale, la constitution d'une nouvelle Association de communes pour l'exploitation des ambulances du sud fribourgeois, l'assainissement et la rénovation projetée des bâtiments.

Si le premier motif entraîne de « simples » modifications à caractère exécutoire, il n'en est pas de même des suivants qui touchent à l'essence des statuts. Ces dernières ont été approuvées à l'Assemblée des délégués et de ce fait doivent être soumises à l'approbation de l'organe législatif de chaque commune avant leur entrée en force.

Afin de pouvoir démontrer les différentes modifications apportées aux statuts, vous trouverez en annexe une comparaison détaillée des articles modifiés en fonction de leur caractère.

### 1. Modifications à caractère exécutoire (Consécutives à un changement de loi)

*Soumises au Service des communes, ces modifications ont été acceptées par l'assemblée des délégués du 2 novembre 2017.*

### 2. Modifications à caractère essentiel

*Soumises au service des communes, ces modifications ont été acceptées par l'assemblée du 17 janvier 2018.*

#### 2.1 Modifications de la limite d'endettement et du montant de la dépense soumis à référendum obligatoire

Art 27.2a 30 millions à la place de 10 millions pour les investissements

Art 28.2 5 millions à la place de 2 millions pour le référendum facultatif

Art 28.3 15 millions au lieu de 5 millions pour le référendum obligatoire

Je me permets un bref historique pour vous rappeler que ce bâtiment a été repris pour le franc symbolique et sans dette, en 2014, par l'ensemble des communes veveysanes.

A l'heure actuelle il est occupé par les bureaux du RSSV, par Le CMV et nous louons à la maison St Joseph un espace pour leurs résidents jusqu'à la fin des travaux de celui-ci.

Avec le projet d'assainissement de l'hôpital nous avons l'opportunité de pouvoir accueillir de nouveaux prestataires de la santé. En effet plusieurs praticiens nous ont déjà approchés pour pouvoir rejoindre l'équipe du CMV dans des locaux adaptés.

C'est pourquoi il est important que nous puissions assainir ce bâtiment afin de conserver une offre médicale de qualité et de proximité.

Lors de l'assemblée du 2 novembre dernier fut présenté le projet de rénovation et d'assainissement des bâtiments ([www.rssv.ch](http://www.rssv.ch)). Coût estimé : CHF 7'134'000. — (+/-15%)

Se référant aux statuts – élaborés alors que le RSSV n’était pas propriétaire et n’envisageait pas le devenir – toute nouvelle dépense supérieure à CHF 5'000'000 est soumise au référendum obligatoire.

Lancer un référendum pour une dépense, certes importante mais bien éloignée d’autres dépenses publiques engagées sans devoir être soumises à votation populaire, **le comité a proposé aux délégués d’accepter qu’il soit procédé à une modification des statuts correspondant à un ajustement en nous référant à d’autres associations, comme le CO ou les Ambulances.**

## **2.2 Modification concernant les ambulances**

Art 3d enlevé suite à la création de l’association des ambulances Sud Fribourgeois

Dans le courant du mois de juin 2017, le RSSV a reçu la résiliation du mandat de gestion des ambulances sud fribourgeois (ASF) par l’Hôpital fribourgeois, en charge de ce mandat. Regroupant les ambulances des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, les préfets de chacun des districts concernés ont étudié comment assurer la gestion des ambulances à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Si le mandat résultait d’une entente entre les districts, l’avenir ne pouvait se dessiner sans une entité juridique constituée.

Convoqués en assemblée le 6 décembre 2017, les délégués des communes des trois districts ont approuvé la constitution d’une nouvelle association de communes appelée « Ambulances Sud Fribourgeois ».

Il revient donc à cette association d’assumer, pour les communes membres, les obligations qui leur incombent en la matière et non plus au RSSV dont il était jusque-là chargé.

Au vu de ce qui précède, le conseil communal soumet à l’assemblée communale pour approbation les modifications des statuts du RSSV

### **Remarques ou questions :**

Aucune

### **Approbation**

#### **Votation à mainlevée :**

<b>OUI</b>	<b>: 32</b>
<b>NON</b>	<b>: 0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>: 0</b>

## **5. Modification des statuts de l'Association de communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse**

---

M. Cédric Borer explique que les nouveaux statuts ont été mis à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Ces modifications de statuts font suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire au 1<sup>er</sup> août 2015. Ils prendront effet au 1<sup>er</sup> août 2018.

Les modifications peuvent être classées en deux catégories :

- Les modifications générales
- Les modifications spécifiques

### **Les modifications générales**

- a) L'expression «période administrative» est remplacée par «législature» dans l'ensemble du document
- b) Dans la mesure du possible, le texte use des outils propres au langage épïcène. Le préambule précise que, les dénominations de personnes, de titres et de fonctions sont à la forme masculine. Elles désignent toutefois indifféremment les femmes et les hommes.
- c) Les principales modifications découlent de la nouvelle loi scolaire du 9 septembre 2014 (LS), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2015, et de son règlement d'exécution (RLS), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016.
- d) Les présents statuts prennent également en considération les dispositions de la loi sur l'information et l'accès aux documents et l'ordonnance sur l'accès aux documents.
- e) Quelques modifications d'ordre purement cosmétique ont été portées au document.

### **Les modifications spécifiques**

Les modifications spécifiques comprennent, en outre, les nouveautés suivantes :

- Mise sur pied d'un Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité
- Les contrôleurs des comptes sont remplacés par un organe de révision
- Le Directeur assiste aux séances du comité d'école
- Une participation auprès des parents peut être perçue pour
  - les frais de repas lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, activités culturelles, excursions ou camps et pour les frais de repas liés aux cours d'économie familiale, ainsi que lorsqu'un élève est autorisé à fréquenter l'école d'une autre association pour des raisons de langue

Au vu de ces explications, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'adopter les modifications des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'Ecole du Cycle d'orientation de la Veveyse telles que proposées.

### **Remarques ou questions :**

Aucune

### **Approbation**

#### **Votation à mainlevée :**

**OUI** : 32  
**NON** : 0  
**ABSTENTION** : 0

## **6. Divers**

---

### **1. Changement de caissière communale**

M. le Syndic informe que suite à la mise au concours du poste de boursière communale et comme les citoyens ont pu le lire dans le bulletin d'informations, Mme Carole Savoy reprend la responsabilité de la caisse communale officiellement à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Mme Christine Rigolet reste adjointe à la boursière jusqu'à fin septembre pour poursuivre la passation des données et faire la transition de la caisse.

M. le Syndic souhaite plein succès à Carole Savoy dans cette nouvelle fonction. Il remercie Christine Rigolet pour ces années de collaboration et lui donne rendez-vous à l'assemblée communale du mois de décembre pour des remerciements plus officiels et formels.

### **2. Arrêt de bus scolaire à la Prela**

M. Pascal Delessert informe que suite à la remarque de M. Stéphane Molleyres par rapport à la dangerosité de l'arrêt de bus à la Prela, un nouvel emplacement pour les enfants a été défini sur le terrain de M. Paul-Henri Demierre, entre deux piquets. Ainsi les enfants n'attendent plus le bus dans le virage.

Pour l'instant cette solution semble convenir, les enfants respectent les consignes données. Le Conseil communal suit toute de même la situation.

### **3. Panneau panoramique**

M. le Syndic informe qu'après plusieurs mois de recherches et de propositions, le Conseil communal est à bout touchant pour informer qu'un panneau panoramique sera installé tout prochainement sur le balcon de la salle polyvalente.

### **4. First répondants**

M. le Syndic rappelle que le défibrillateur va être installé ces prochains temps et que la commune est toujours à la recherche de « firsts répondants ». Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au bureau communal.

## 5. La Parole est donnée aux citoyens

### **Mme Charlotte Fisler transmet une information concernant le sentier des arbres**

L'association du sentier des arbres vient de déposer un dossier de candidature pour participer à un concours qui s'appelle « Action 4P ». Il s'agit d'un fonds de CHF 100'000.- mis à disposition pour une action pérenne et qui concerne la population fribourgeoise. Le projet a été déposé ce jour.

Il consiste à créer un répertoire botanique tout au long du sentier qui se trouvera sur une application smartphone. Le sentier sera accessible tant au niveau de la signalisation que de la circulation à un plus grand nombre de personnes, par exemple pour le passage de joëlette utilisée pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Syndic rajoute que lors de la création du sentier, le Conseil communal souhaitait qu'il perdure et c'est pourquoi chaque année un montant est mis au budget pour son entretien. Cette année diverses réparations ont été effectuées par le service forestier de la haute-veveyse et ce sentier est dynamisé avec l'équipe de l'association du sentier des arbres.

**Mme Charlotte Fisler** a vu que la commune de Le Flon planche sur une idée de coopérative de personnes pour créer projet d'énergies vertes. Elle demande si ce projet pouvait être discuté au sein du Conseil communal. La commune pourrait en faire partie et pose des panneaux solaires sur les bâtiment communaux.

M. le Syndic répond que pour l'instant il n'y a pas de projet au niveau communal, mais la discussion peut être ouverte.

**M. Christophe Gavillet** n'a pas pu participer à la séance d'information sur le projet de fusion des communes de la Veveyse qui a eu lieu à Châtel-St-Denis en mars 2018. Il demande ce qu'il est ressorti de cette séance.

M. le Syndic répond que lors des votations du 10 juin 2018, les citoyens seront invités à prendre part à un vote consultatif sur l'étude de fusion.

**M. Joseph Molleyres** demande la possibilité de présenter le bilan lors de la prochaine assemblée des comptes.

M. Georges-Henri Débois répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tout le monde pour la confiance témoignée, pour l'intérêt que porté au bon fonctionnement de la commune, ainsi que pour sa présence ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal. Il clôt la séance à 21h 05 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom de ses collègues, M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie également M. le Syndic Gérard Buchs.

Le Syndic :

La secrétaire :

Gérard Buchs

Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 15 mai 2018